

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°93-269 du 5 Novembre 1993

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale d'Assurances et
de Réassurance (SONAR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la Création, à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 89-140 du 17 Avril 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) ;
- VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 93-268 du 5 Novembre 1993 portant Nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) ;

Sur Proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Décembre 1992

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR), les personnes dont les noms suivent :

.../...

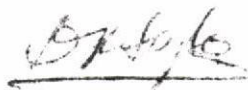
- * Membres :
- Monsieur Antoine A.U. CAKPO (Administrateur du Trésor,
Conseiller Technique aux Finances)
Ministère des Finances.
 - Monsieur Mouftaou ALIDOU (Directeur des Impôts)
Personnalité Compétente
 - Monsieur Henri CASSEHOVIN (INSAE)
Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique.
 - Monsieur Alphonse Stéphane HAIKOU (Projet d'Assistance
aux Entreprises) Représentant le Ministre du Plan et de
la Restructuration Economique.
 - Monsieur Joseph TEBE (Conseiller Technique à l'Economie)
Représentant le Ministre de l'Industrie et des Petites
et Moyennes Entreprises.
 - Monsieur Rigobert GANSE AZON (Chef de Cabinet)
Représentant le Ministre des Travaux Publics et des
Transports.
 - Madame Victoire CAPO-CHICHI, Représentant le Personnel
de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance.

Article 2. - Monsieur Antoine A.U. CAKPO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR).

Article 3. - Le présent Décret qui abroge les dispositions antérieures contraires, notamment le Décret N° 93-268 du 5 Novembre 1993 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Novembre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

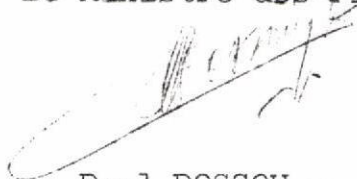

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG
4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 DCCF-GCONB-INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 7 JO 1.-